

## "Jean Quatremer: Brouillard sur la Manche" sur Libération.fr (13 juin 2006)

**Légende:** Le 13 juin 2006, sur son blog consacré aux «couloirs de Bruxelles», Jean Quatremer, journaliste au quotidien français Libération, analyse les réserves britanniques face à l'ouverture au public des travaux du Conseil de l'Union européenne. La diffusion des délibérations du Conseil sur le réseau télévisé et sur Internet oblige les États membres à prendre position publiquement et à assumer leur vote devant les citoyens.

**Source:** Quatremer, Jean, Couloirs de Bruxelles, UE. Libéblocs, les blogs de Libération. [EN LIGNE]. [s.l.]: [s.d.]. Disponible sur [http://bruxelles.blogs.liberation.fr/couloirs/2006/06/brouillard\\_sur\\_.html#more](http://bruxelles.blogs.liberation.fr/couloirs/2006/06/brouillard_sur_.html#more).

**Copyright:** (c) Libération

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/jean\\_quatremer\\_brouillard\\_sur\\_la\\_manche\\_sur\\_liberation\\_fr\\_13\\_juin\\_2006-fr-746ad653-165f-47fc-b34f-e1d703e98611.html](http://www.cvce.eu/obj/jean_quatremer_brouillard_sur_la_manche_sur_liberation_fr_13_juin_2006-fr-746ad653-165f-47fc-b34f-e1d703e98611.html)



**Date de dernière mise à jour:** 10/08/2016

## Brouillard sur la Manche

Jean Quatremer

Le Royaume-Uni, grand pourfendeur devant l'éternel de l'eurocratie bruxelloise et de son opacité, découvre brutalement que la transparence, qu'il a tant souhaité, n'est peut-être pas une si bonne idée. La nouvelle chef de la diplomatie britannique, **Margaret Beckett**, a, en effet, fait part, la semaine dernière de ses réserves face au projet d'ouverture au public des travaux du Conseil des ministres de l'Union que les chefs d'Etat et de gouvernement doivent entériner au cours de leur sommet de jeudi et vendredi (annexe 1 du projet de conclusions intitulée : « *une politique générale de transparence* »).

Ce texte va plus loin que l'ouverture partielle décidée en décembre dernier dont je vous ai déjà parlé sur ce blog. Cette fois-ci, toutes les délibérations des ministres portant sur les matières soumises à la procédure de codécision avec le Parlement européen (presque tout le marché intérieur y compris la politique d'immigration et d'asile) seront diffusées, sauf si le Conseil en décide autrement, sur le réseau télévisé et sur internet. A l'inverse, le « *second pilier* », c'est-à-dire la politique étrangère et de sécurité commune, et le « *troisième pilier* », la coopération judiciaire et policière, resteront soumises au régime du « secret ».

« *Ce projet va moins loin que la **Constitution européenne** qui avait divisé les travaux du Conseil en deux parties distinctes : l'une législative et donc publique, l'autre non législative et donc soumise-au huit-clos* », reconnaît un diplomate. Là, des matières législatives, notamment dans le troisième pilier, échapperont encore aux caméras.

La nouvelle secrétaire au Foreign Office, qui a remplacé Jack Straw, a expliqué, hier, à Luxembourg, en marge de la réunion des ministres des affaires étrangères qu'il « *serait juste de trouver un bon équilibre. Je crois que les gens ne se rendent pas compte que non seulement nous avons parfois des discussions difficiles et délicates au sein de l'Union européenne, mais que nous avons aussi des négociations avec d'autres au niveau mondial, comme par exemple sur le commerce. Il ne faudrait pas que l'Union européenne discute de sa position de fond devant tous les gens avec lesquels nous allons ensuite négocier* ». « *Les Britanniques viennent de se réveiller à un stade tardif* », s'agace le diplomate déjà cité. « **Quel est leur vrai problème ? Vont-ils en faire un point dur du Conseil européen ? S'ils le font, ils risquent de ne pas être isolés : la plupart des Etats, en dehors des pays nordiques, étaient plus résignés à la transparence qu'enthousiastes** »...

Les critiques britanniques sont effectivement pour le moins curieuses. Car la nouvelle politique de transparence ne s'appliquera nullement aux fonctions exécutives (notamment commerciales) du Conseil, à la politique étrangère ou encore à la défense. De même, comme dans un Parlement, elle n'interdira absolument pas les réunions de couloirs entre gouvernements pour préparer un compromis. Il s'agira simplement d'obliger les Etats à prendre publiquement position et à assumer leur vote devant leurs citoyens. Quoi de plus normal pour un Conseil des ministres qui n'est rien d'autre qu'une « chambre des Etats » ? On comprend dès lors qu'à Bruxelles on s'interroge sur le sens de la manœuvre britannique.